

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 12 MARS 2018

SUBVENTIONS 2018 – ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Après avoir analysé les bilans financiers 2017 et les budgets prévisionnels 2018 des associations, les sommes ci-dessous sont accordées :

- 300.00 € au Cabariot Kart Cross
- 300.00 € au Cabariot Tennis Club
- 300.00 € à l'Association des Anciens Combattants de Cabariot
- 300.00 € à la FNACA
- 300.00 € à l'Union Sportive Amicale Boulistes de Cabariot
- 300.00 € à l'A.C.C.A de Cabariot
- 300.00 € à Sports & Loisirs (section Gym)
- 300.00 € à Modern'Jazz
- 300.00 € à l'Association des Parents d'Elèves
- 300.00 € à l'Association Les Amis du Verger de Cabariot
- 4000.00 € à l'Association Sportive Cabariotaise

Ces sommes seront inscrites au budget 2018.

M. le Maire précise que le Comité des Fêtes, les Aînés Ruraux, le Centre d'Initiation et d'Education Canine et ne souhaitent pas solliciter de subvention pour 2018.

SUBVENTION 2018 LES P'TITES CANAILLES : Par courrier en date du 09 mars 2018 Mme la Présidente du Centre de Loisirs « Les p'tites Canailles » sollicite la subvention annuelle pour 2018.

La somme demandée est de 47625.00 €. Elle prend en compte les dépenses liées aux activités périscolaires, aux mercredis et vacances scolaires ainsi que la reconstitution de la trésorerie.

M. le Maire rappelle qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée le 30/09/2016 entre les Communes de Cabariot, Lussant, Moragne, St Coutant le Grand et le Centre de Loisirs afin de définir les nouvelles conditions de subventionnement du Centre par les communes.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la somme de 47 625.00 € pour l'année 2018.

Les conditions d'utilisation de la subvention seront reprises dans une convention qui sera établie et signée avec le Centre de Loisirs. Cette somme sera inscrite au budget 2018 et sera versée en 3 échéances (1er Mai, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre) conformément à l'avenant n°2 de la convention cadre pluriannuelle de partenariat daté du 30 septembre 2016.

SUBVENTION COURS DE DANSE – MODERN'JAZZ : Une subvention est sollicitée par l'Association MODERN'JAZZ pour financer les cours de danse suivis par les jeunes de moins de 16 ans domiciliés à Cabariot et qui n'exercent pas plus de deux activités soit 15 adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la somme de 40.00 € par jeune soit 600.00 €. Cette somme sera inscrite au budget 2018.

SUBVENTION COURS DE TENNIS – CABARIOT TENNIS CLUB : Une subvention est sollicitée par Mme la Présidente du Cabariot Tennis Club pour financer les cours de tennis suivis par les jeunes de moins de 16 ans domiciliés à Cabariot et qui n'exercent pas plus de deux activités soit 07 jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder la somme de 40.00 € par jeune soit 280 €. Cette somme sera inscrite au budget 2018.

SUBVENTIONS 2018 : 20 € ont été accordés :

- à « France Alzheimer »,
- à La Ligue Contre le Cancer
- 300 € au CAP Centre Social de Tonnay-Charente.

SUBVENTION VELO CLUB ROCHEFORTAIS : Le Vélo Club Rochefortais organise les 27-28 et 29 juillet 2018, le Tour de Charente-Maritime. Cette course cycliste traversera la Commune de Cabariot et empruntera le Pont de la Cèpe pour se rendre à St Hippolyte.

Cet évènement a bien évidemment un coût important supporté en grande partie par le Vélo Club Rochefortais mais l'association souhaiterait également un soutien financier des communes traversée par la course.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la somme de 200€.

Cette somme sera inscrite au budget 2018.

AVANCEMENTS DE GRADE : 5 agents de la Collectivité sont concernés par un avancement de grade par ancienneté en 2018. Ce dossier a été examiné et validé le 26 février dernier par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 17 de la Fonction Publique Territoriale.

4 agents peuvent être promus au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,

1 agent peut être promu au grade d'Agent de Maîtrise Principal,

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes nécessaires aux avancements de grade de ces agents et de supprimer les anciens postes.

Ceci à compter du 1^{er} juin 2018.

AMENAGEMENT DE PLACE DU CHALET - DES RUES DU MUGUET ET DES GABARES :

Ce projet consiste à :

- réorganiser la circulation sur l'ensemble du projet en prenant en compte les dessertes adjacentes,
- créer des espaces spécifiques dédiés à la circulation automobile et piétonne,
- respecter les règles d'accessibilité afin d'assurer une liaison confortable et sécurisé,
- créer de petits aménagements de sécurité,
- renforcer la signalisation horizontale et verticale,
- réorganiser le stationnement par des parkings et mise en place de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le coût du projet s'élève à 104 338.33 € HT pour la partie accessibilité et 65 707.90 € HT pour la partie Parking. Ce dossier pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 40 % soit 41 735.00 € et de l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de voirie 40 % également.

REPLACEMENT CHAUDIERES G.SCOLAIRE : Afin de parfaire le financement de ces travaux, le Conseil Municipal charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des économies d'énergie, ainsi qu'une demande de dérogation pour réaliser les travaux en avril.

TRAVAUX SALON DE COIFFURE : Les travaux concernant l'aménagement d'un local rangement au salon de coiffure seront inscrits au budget 2018 pour un coût de 11325.58 € HT.

LOYERS LOCAUX RUE DU MUGUET : les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en logement et locaux professionnels Rue du Muguet sont terminés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a défini le montant des loyers mensuels comme suit :

* 650 € pour le logement au 11 bis Rue du Muguet,

En ce qui concerne le local professionnel situé 11 Rue du Muguet

* 200 € pour le local situé au fond du couloir

* 220 € pour le local situé à l'entrée.

M. le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sélectionner les locataires et pour signer les baux de location.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 15 mars 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Cabariot, le 15 mars 2018

Le Maire,